

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°360

OCTOBRE 2023

SPÉCIALE MUTATIONS 2023

Les mutations sont autorisées tout au long de l'année pour tous les licenciés avec les restrictions suivantes :

- Les licenciés inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion lors de l'année N-2, l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), ainsi que les licenciés inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Espoirs et Collectifs Nationaux lors de l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), doivent présenter leur demande de mutation avant le 15 octobre.
- Une association ne peut licencier chaque saison plus d'une personne mutant cette même saison et inscrite sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion lors de l'année N-2, l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), ou Espoir et Collectifs Nationaux lors de l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours).

Les licenciés ayant, lors de l'année N-2 ou N-1 ou l'année N (saison en cours), été inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion, ou inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Espoirs et Collectifs Nationaux ayant été inscrit lors N-1 ou l'année N (saison en cours) souhaitant muter doivent effectuer une demande, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail, à l'association quittée. Celle-ci devra remplir la feuille de mutation réglementaire et la transmettre à l'association accueillante qui devra adresser le document complété à la fédération qui procédera au déblocage de la licence.

Nous vous invitons à consulter les textes dans leur intégralité via les liens suivants :

- l'annexe 9 - Règlement des mutations :
https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/FFaviron-Annexe_9-reglement-mutations-24072023-20230804113114.pdf
- les indemnités de formation basées sur l'appartenance du sportif aux listes ministérielles, consultables sur :
<https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/FFaviron-TARIFS-2024-DES-MUTATIONS-CD24072023-20230804113526.pdf>